

Le 30 janvier 2024

Débat d'orientations budgétaires 2024 : soutenir les investissements dans un cadre budgétaire de plus en plus restreint

Alors que la croissance de la population est continue et les enjeux environnementaux prégnants, les capacités d'investissement de l'agglomération continuent à se resserrer, en particulier dans le cadre de son budget principal. Avec des recettes qui augmentent, mais moins rapidement que ses dépenses, le niveau d'autofinancement se restreint d'année en année. L'agglomération envisage toutefois encore pour **2024 de maintenir ses taux de fiscalité**, à l'identique de ce qu'ils sont depuis 2017, pour tenir compte du contexte économique global et de l'impact de l'inflation sur les ressources des foyers. Elle parvient aussi à préserver l'équilibre de ses budgets annexes, pour poursuivre les grands investissements en faveur d'une meilleure valorisation des déchets, de la protection des milieux naturels, ou encore pour sécuriser l'alimentation en eau potable.

▪ **Budget principal : faire face aux investissements programmés**

> Une situation financière fragile

Le budget principal demeure en forte tension : perte d'autonomie financière née des réformes étatiques, hausse des coûts liée à l'inflation, évolution des dépenses énergétiques, évolution des coûts salariaux en application des décisions de l'Etat... L'épargne brute continue ainsi à se dégrader.

Pour revenir à un niveau acceptable, une analyse détaillée doit notamment être engagée sur les montants des participations extérieures qui continuent d'augmenter fortement (Pôle Métropolitain du Genevois Français, GLCT, CGN...). Entre 2020 et 2024, ces contributions ont évolué de 7,5M€ à 10,5 M€.

Si l'endettement de l'agglomération est très mesuré et reste sain (7,5 M€ fin 2023), il convient toutefois de le suivre de près au regard des investissements futurs à mener. Et si le budget 2024 sera bien voté à l'équilibre, le financement d'un Plan Pluriannuel d'Investissements qui se veut ambitieux pour répondre aux besoins du territoire ne pourra être assuré que par la mise en œuvre de mesures correctrices fortes, telles que :

- la compression des charges de fonctionnement - tout en respectant les contrats et engagements signés, notamment par la recherche de nouvelles mutualisations
- la modification du périmètre ou de l'intensité des compétences et actions exercées
- la réduction des attributions de compensations reversées aux communes
- une action éventuelle sur les taux de fiscalité : taux de la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales), taux du versement mobilité (en lien avec le déploiement du schéma de mobilité au sein des zones d'activités communautaires), ou encore de celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- une évolution des contributions au sein du bloc communal, notamment pour un meilleur partage de la taxe d'aménagement.

> Les principaux projets programmés en 2024

- **Restructuration de la base nautique des Clerges à Thonon-les-Bains** : le coût prévisionnel est estimé à 9M€ TTC.

- **Opération du Maisse à Douvaine** : dans l'optique de la construction du futur lycée, portée par la Région, plusieurs dépenses sont prévues : des acquisitions foncières, le dévoiement et le renforcement des réseaux humides, la relocalisation du point d'apport volontaire des déchets, des études pour la conception-réalisation des équipements sportifs, la démolition du gymnase actuel, et l'aménagement de deux gares routières.

- **Aménagement de la Maison de l'agglomération à Thonon-les-Bains** : ce lieu unique, sur 1645 m² avenue Jules Ferry, offrira un accès à l'ensemble des services de l'agglomération. Le coût du projet, qui sera lancé au printemps prochain, est estimé à 4,5 M€ (dont 3M€ en 2024).
- **Aménagement de la Maison France Services à Douvaine** : un appel d'offres a été lancé fin 2023 pour un montant de travaux estimé à 324 K€ TTC.
- **Soutien à la politique de mobilité** :
 - Déplacement des arrêts des bus et cars de la place des Arts au boulevard du Canal à Thonon-les-Bains : la participation de Thonon Agglomération pourrait être comprise entre 3 M€ et 4,2 M€.
 - Financement des navettes lacustres : 2,7 M€
 - Engagement de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable ViaRhôna début 2024 sur les tronçons suivants : Anthy-sur-Léman, Margencel, Sciez, Nernier, Messery, Chens-sur-Léman, Douvaine, Loisin, pour un montant estimé à 500 k€.

■ Répondre aux enjeux environnementaux et garantir la qualité des services

> Gestion des déchets : des dépenses d'investissement et de fonctionnement à la hausse

Le budget ordures ménagères présente une situation financière encore équilibrée et n'emportant pas en conséquence d'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En fonctionnement, l'année 2024 va notamment être impactée par les conséquences de l'incendie du centre de tri Excoffier (+300k€), et le déploiement de la collecte des biodéchets. Côté investissements, le déploiement des points d'apport volontaire (3,8M€) va s'accélérer sensiblement avec de premiers chantiers d'installation à Thonon-les-Bains pour les ensembles d'habitat collectif.

> Assainissement : anticiper les équipements structurants et améliorer les performances

Le programme d'investissement est très ambitieux, avec près de 6 M€ dédiés : **mise en conformité du système d'assainissement de la station d'épuration de Thonon-les-Bains, amélioration des performances du système d'assainissement de la station d'épuration de Douvaine**. Pour cette dernière, l'étude diagnostic rendra ses conclusions afin de fixer le budget de l'opération de travaux d'extension de capacité, et les modalités retenues pour sa construction. A ce jour le budget estimé est colossal, puisque de l'ordre de 50M€ environ. Le renouvellement de réseaux sur les différents systèmes est aussi programmé.

Le principal chantier portera sur la réalisation des **travaux d'extension du réseau au hameau de Cursinges** et l'étude de l'extension du réseau d'assainissement collectif de **Maugny**. Ce projet, qui concerne deux hameaux situés à Draillant, représente la création de plusieurs kilomètres de réseaux et près d'une centaine de branchements de nouvelles habitations, pour un montant prévisionnel de plus de 2,5M€ HT.

> Eau potable : sécuriser l'approvisionnement pour tous

L'opération la plus importante concernera le **renouvellement de la canalisation d'adduction du Col de Cou à Chez Pallin** sur la commune de Cervens (1,3 M€).

D'autres chantiers sont programmés :

- renouvellement de réseaux d'eau potable à Veigy-Foncenex sur la RD 35, route des Mermes et route d'Hermance (900 k€)
- renforcement du réseau et renouvellement de la colonne d'eaux pluviales route du Noyer à Allinges (570 k€)
- dévoiement du réseau d'adduction d'eau avenue du Centenaire à Allinges également (585 k€)

Les études vont par ailleurs se poursuivre pour le doublement des capacités de production d'eau potable de la station de traitement de Chevilly à Excenevex.

■ zones d'activités économiques : une dynamique d'aménagement continue au service de l'emploi local

Afin de poursuivre la politique de développement économique du territoire, des études pré-opérationnelles et environnementales seront lancées pour amorcer la 3^{ème} extension de la ZAEi des Bracots à Bons-en-Chablais, et les deuxièmes extensions de la Fattaz à Excenevex et des Niollots à Douvaine.